

CHEQUES VACANCES 2014

Uniquement pour les agents en CDI et leurs enfants jusqu'à l'année de leurs 20 ans ne participant pas aux colonies de vacances.

ATTENTION : les chèques-vacances seront donnés tous les ans à tous. Il vous appartient de les garder si vous souhaitez les déduire d'une inscription aux voyages.

Seuls les agents désirant des chèques vacances + chèques CADHOC doivent en faire la demande à l'aide du coupon ci-dessous.

(Pour les agents désirant uniquement des chèques vacances, aucune démarche n'est à faire, les commandes seront faites automatiquement par le CE)

Montant total en chèques Vacances : 400€ par agent plus 30€ par enfant ou

CADHOC : 140€ + chèques Vacances : 260 € par agent plus 30 € par enfant.

Si vous souhaitez des CADHOC, veuillez retourner le coupon ci-dessous par courrier, avant le 27 JANVIER 2014, impérativement au Comité d'Entreprise (commission Ch vacances) : Agnès LE MEUR

Compte tenu du délai de réception des demandes, de la vérification, de la saisie des commandes puis de la répartition selon les unités de travail, les chèques vacances ne pourront être distribués avant début MARS.

BON DE COMMANDE CHEQUES VACANCES **+ CHEQUES CADHOC**

NOM/Prénom Agent :

N° agent:

Service ou Centre :

N° tél unité de travail :

Mon choix est CHEQUES CADHOC + CHEQUES VACANCES.

SIGNATURE :